



# COMMUNIQUÉ

# DE PRESSE

**22 décembre 2015**

## **Altéo : l'avant dernier rempart est tombé ?**

**Le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT) a rendu un avis favorable au dépassement des valeurs légales de rejets de substances toxiques dans l'eau pendant 6 ans au lieu de 10. Altéo peut continuer à rejeter ses eaux chargées en métaux lourds... mais sous surveillance**

**La protection de la Méditerranée peut bien attendre 6 ans de plus**

**C'est avec 19 voix contre et 13 voix pour, que le CSPRT a rejeté le délai de 10 ans.**

Ce 22 décembre, le CSPRT a accepté de déroger à l'arrêté ministériel qui encadre les rejets des activités industrielles dans l'environnement. Altéo pourra pendant 6 ans continuer à polluer la méditerranée en toute impunité. Malgré les techniques développées, l'exploitant continue d'exercer une pression trop forte sur l'environnement en envoyant 245 fois plus d'aluminium, et 34 fois plus d'arsenic en Méditerranée que les valeurs maximales autorisées en France.

Des études complémentaires ont été réalisées par l'Etat (BRGM, ANSES, IFREMER) mettant au jour une sous-évaluation patente de l'effet sanitaire de ces rejets. Des campagnes de pêches mal formatées ont servi de base à l'industriel pour affirmer l'innocuité de son activité sur le milieu sous-marin... une affirmation hâtive.

Aujourd'hui protégé par le Parc National des Calanques, ce milieu remarquable est fortement altéré : un tapis rouge de 50 km de diamètre recouvre le fond marin. Pour FNE, Si l'évaluation des impacts sanitaires a été insuffisante, l'étude de l'impact sur l'environnement a, elle, été totalement ignoré.

Le CSPRT a proposé des gardes fous qui ne font pas le poids par rapport à la complaisance dont bénéficie Altéo : création d'une Commission de concertation, des contrôles et bilans réguliers, une obligation de suivi scientifique l'environnement.

Pour Denez L'Hostis : « *Encore une fois, un industriel qui joue la carte de l'emploi s'en sort avec un trop long délai de mise aux normes. Et ce, malgré les 40 années de délai et 15 millions d'€ de subventions dont il a déjà disposé !* »

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT EN APPELLE AU GOUVERNEMENT pour imposer à ALTEO un délai de 2 ans non renouvelables pour mettre aux normes son rejet liquide

**CONTACTS PRESSE**

Pierre Aplincourt (FNE PACA) : 06-07-81-91-07

Solène Demonet (FNE) : 01 44 08 77 87

**Depuis plus de 40 ans, FNE PACA, Fédération régionale Provence Alpes Côte d'Azur des associations de Protection de la Nature, indépendante de tout parti politique, coordonne à travers ses fédérations départementales, les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement en Provence Alpes Côtes d'Azur pour mettre en œuvre le développement durable dans les territoires.**